L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 30 JANVIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LUDUMIRY & Co., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien, imprimées et coupées depuis 25c. la mille. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles d'antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, etc. contenant de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—3m

DEMANDES.

ON demande—A acheter tout ou partie d'un établissement de teinture et de dégraissage. S'adresser à "Dyer", Abeille. 28jan—

DEMANDE.—Une jeune personne, élève de musique vocale et instrumentale à Boston, désirerait prendre pension dans une famille française recommandable et instruite, en échange de leçons de musique. Références échangées par la poste. Adresser A.J. B. West, No 222 rue Gravier, Nlle-Orléans. 22 jan—7d

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

E. L. Levy, Agent, N. A. Cotton vs Mme Ida Kosman; Mme Ellen John, intervenante.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 15,563—Division B.—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte présenté par Ellen O Keefe, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
30 janv—30—fév 4 7 Greffier.

Succession de George Drodelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34 651—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
janv 30—30—fév 4 7 Greffier.

Succession de R. C. Steinbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34 262—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Donaldson et Christian Menle exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
28 jan—28—fév 2 6 Greffier

Succession de Dewitt C. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,526—Division B.—Attendu que Charles F. Kelly a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dewitt C. Kelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
27 jan—27 31—5 fév Greffier.

Succession de Mary Ellen Ford, femme décédée de John E. Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,172—Division B.—Attendu que John E. Ford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ellen Ford, femme décédée de John E. Ford, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 janv—21 26 30 Greffier.

Succession de Nicholas Linden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,530—Division C.—Attendu que Mme Elizabeth Clays, veuve de Nicholas Linden, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Linden, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 jan—21 26 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

E. Marquene & Co., ve leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,349—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pour lesquelles le compte présenté par Wesley E. Lawrence, Alexis Bouscaren et Paul Balloon, syndics des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
30 jan—30—fév 4 7 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,529—Division ——Ordre de Cour.—Mon vis Jacobs va ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Morris Jacobs soit convoquée et tenue pardevant Wm H. Kerr, notaire, en son bureau, No 9 rue Caron-delet, sur cette ville, le 25me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Branch E. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1891.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greff
7 janv— 3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34 574—Division —. Frederick G. Magnitz vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition ici enregistrée, le compte et tableau et les affidavits annexés; la cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur s'est conformé aux formalités de la loi, que la cession des biens du pétitionnaire Frederick G. Magnitz soit accepte pour le bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire le 9 MARDI, 30me jour de janvier 1892, à onze heures A. M., dans le but de nommer un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Magnitzky soient suspendues. Il est de plus ordonné que le dit réunion de créanciers ait pour le présent autorité et pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, des droits, crédits et effets du débiteur, de déterminer si la vente nommé par la dite réunion devra donner sécurité. Il est de plus ordonné que Calhoun Fluker, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1891.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 déc—3f en 30 jour

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PRESCTIONNE
(The only Bed-Bug Killer.)

De la rue Orléans, No 49, le Dr Tentet a transporté son domicile rue St Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide inodore tiédie les taches plus si les coins des draps de lit dont on doit les laver. Il annonce aussi avoir découvert d'autre de punaises, si les piqûres des moustiques. De plus, les bois de lit, intérieurement enduits deux fois seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 cents et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les expériences démontrées sont demandées gratuitement et consultées avec sérieux.
22 jan—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 JANVIER—OLASSE No 124
Tirage de 4 heures P. M.

9 45 37 25 34 74 47 4 12 64 18

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 29 janvier 1892—A heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvellée par le peuple, sous le présent Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les mois, excepté le mois de l'année, et le public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
JOHN ODUM
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE ORLEANS.
MARDI, 9 FEVRIER 1892.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
370 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mèle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Bruts comme Institutions d'Etat. Les autorités postales interdisent aux gérants de Loteries d'avoir des lettres adressées à eux-mêmes, et les lettres ordinaires ne sont pas reçues. Nous ne pouvons donc, pas plus que les autres loteries, envoyer les listes de lots par la poste. Nous ne pouvons payer les billets gagnants que sur présentation de la lettre d'avis.

Nos billets sont en vente chez les agents de toutes villes importantes. Les agents ne peuvent pas vendre les billets de loterie, ils ne peuvent que les placer. Les agents ne peuvent pas vendre les billets de loterie, ils ne peuvent que les placer. Les agents ne peuvent pas vendre les billets de loterie, ils ne peuvent que les placer.